



Roller Club Rumillien

FICHE D'INFORMATIONS SAISON 2020/2021

Forum des associations :

Samedi 12 septembre 2020 de 9h à 13h

Quai des Arts (Rumilly)

Inscriptions : Mardi 8 et 15 septembre de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Rumilly

Pendant ces séances d'inscriptions, vous pourrez essayer vos rollers dans la salle, accompagné par nos moniteurs, afin de savoir si ce sport vous convient. Cela permettra également à nos moniteurs d'évaluer le niveau et ainsi d'effectuer des groupes de niveau homogènes.

COTISATIONS ANNUELLES

Enfants (- de 13 ans)		Ados/Adultes (13 ans et +)	
Renouvellement	Nouvelle adhésion	Renouvellement	Nouvelle adhésion
70 €	90 €	100 €	120 €

La limite d'âge des nouveaux adhérents est de 12 ans. Nous autorisons l'adhésion des enfants à partir de 10 ans, à la condition qu'un parent s'inscrive également.

DEBUT DES COURS LE MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 – SALLE DES FETES DE RUMILLY

18h15 : Ouverture de la salle

18h30 : Premiers arrivés et démontage des freins tampons

18h45 : Début de l'échauffement animé par un moniteur, plusieurs exercices de mise en condition

19h15 : Apprentissage des premières techniques de patinage (en groupes)

20h00 : Fin du cours en groupes, tours de salle dans le calme

20h30 : Fermeture de la salle

INFORMATIONS UTILES

- Les cours auront lieu les mardi de 18h30 à 20h15 (plusieurs groupes de niveau).
- Merci de bien vouloir lire les consignes du règlement intérieur avant de participer au premier cours.
- Le **port du masque sera obligatoire** lors des inscriptions, ainsi qu'à chaque entrée dans la salle des fêtes. Il pourra être retiré dès que vous serez équipé et débuterez l'entraînement, puis devra être remis à la fin du cours.
- Avec votre adhésion, vous bénéficierez de la « licence roller skating » qui vous assurera pour cette activité.
Attention, l'assurance prendra effet uniquement après remise du certificat médical.
- Pour les nouveaux adhérents, un T-shirt du club sera fourni quelques semaines après la reprise.
Il est également possible, pour tous les adhérents, d'acheter un T-shirt supplémentaire, au prix de 15 euros.
- Au cours de la saison, nous organiserons des sorties : le planning vous sera envoyé par mail durant l'année.

**Toute l'équipe du Roller Club Rumillien vous souhaite la bienvenue et
une excellente saison 2020/2021 !**

N'hésitez pas à nous contacter : roller-club-rumilly@hotmail.fr
DOSTERT Nicolas (président) : 07 68 61 39 11
BARILLOT Charlotte (secrétaire) : 06 26 46 58 77
DAMOUR Fabrice (trésorier) : 06 58 45 67 98



REGLEMENT INTERIEUR ROLLER CLUB RUMILLIEN

Le Roller Club Rumillien est un club sportif ayant pour vocation d'apprendre à patiner et à se comporter sur roues en ville et sur route.

ARTICLE 1 : Engagements

Les membres du club s'engagent à participer avec **régularité** et **assiduité** aux activités et entraînements et de respecter ce présent règlement.

L'adhésion ne pourra être remboursée une fois l'inscription faite auprès de la fédération.

ARTICLE 2 : Tenue et matériel

En plus des rollers, pour tous les entraînements et sorties, une tenue de sport (jogging, caleçon ou short), ainsi que protèges-poignets et casque sont obligatoires.

ARTICLE 3 : Cours

Les séances sont programmées de la façon suivante : 1/2 heure d'échauffement libre et 1 heure de cours. Le départ dans le dernier quart d'heure de la séance est possible sous la responsabilité des parents.

A partir de mi-mars, les cours se font à l'extérieur et seuls les enfants âgés d'au moins douze ans seront acceptés aux cours, sous réserve des entraîneurs (pour des raisons de sécurité). Des dérogations pourront être effectuées au cas par cas en fonction du niveau de l'adhérent et sur avis du comité des entraîneurs. La date exacte du début des cours en extérieur est communiquée courant mars.

ARTICLE 4 : Discipline

Tout manquement à la discipline ou irrespect envers les animateurs, sera sanctionné par l'exclusion à la séance suivante, après 2 exclusions le fautif sera radié du club.

ARTICLE 5 : Trajets des enfants

Les trajets du domicile au lieu d'entraînement et retour se font sous la responsabilité des parents. De plus les parents doivent accompagner et revenir chercher les enfants à l'intérieur de la salle d'entraînement, le club ne sera en aucun cas responsable de problèmes pouvant survenir sur le parking, en début et fin de séance.

ARTICLE 6 : Pratique du roller en dehors des cours

ATTENTION: le patinage et entraînement individuel ainsi que la participation à des compétitions hors du club sont soumis à des règles strictes (respect du code de la route, port du casque, et possession d'une licence course à la F.F.R.S).

ARTICLE 6 : Sorties organisées par le club

Le club organise des sorties randonnées roller. Afin d'organiser certaines de ces sorties, des acomptes peuvent être demandés. Ces derniers ne seront pas remboursés en cas de désistement, sous aucun motif.